

**LE REGARD DE LIO: « UN SUJET TABOU, QUE JE TENAIS À VOIR ÉVOQUÉ »**

Quand l'équipe de *Top Famille* m'a proposé la rédaction en chef du journal, j'ai dit oui, à une condition : qu'on consacre un vrai dossier aux enfants victimes des violences conjugales. Un sujet tabou, et dont, finalement, les médias parlent peu. Si les femmes trinquent au-delà de l'imaginable, les enfants aussi. J'ai eu la force de quitter l'homme qui me violentait quand j'ai compris que je n'étais pas seulement une victime anéantie, mais aussi une mère responsable de ses

enfants et des dégâts que cette violence produisait sur eux. Et pourtant, quand on se retrouve devant le juge aux affaires familiales, et qu'on essaie de parler des conséquences que cette violence peut avoir sur les enfants, on a l'impression d'être hors sujet. Si la mère, pour les protéger, souhaite que le père agresseur exerce son droit de visite dans un centre sous le contrôle d'un éducateur, le juge lui demande si les enfants ont été directement victimes. Autrement dit, s'ils ont subi, eux aussi, des coups

suffisamment violents pour donner lieu à une visite médicale ou à une hospitalisation ! Si la réponse est non, la demande a toutes les chances d'être rejetée. Comme si les atteintes psychologiques portées aux enfants témoins, et donc victimes, ne devaient pas être prises en compte ! Et pourtant, alors que je me suis reconstruite grâce à l'amour de mes enfants et à celui de mes proches, les séquelles sont là. Mon fils Igor, qui a 11 ans et en avait 5 au moment des faits, est, comme me l'a

dit l'un des psys que j'ai vus pour l'aider à exorciser ce drame, « tout gonflé de colère ». Ses problèmes de poids sont la conséquence directe de la culpabilité qu'il a ressentie de ne pouvoir me protéger. C'est pour lui, pour mes autres enfants qui n'en sont pas sortis indemnes non plus, et pour tous les enfants qui souffrent dans ces circonstances, que j'ai tant voulu qu'on déchire le voile du silence. Je suis très fière d'avoir convaincu l'équipe de consacrer sept pages à un sujet aussi grave, mais qui a une vraie utilité.

JOR MIKOS/PHOTONICA

Le constat est terrible : le lieu où les femmes ont le plus grand risque de se faire agresser est leur propre maison. C'est effectivement au sein de leur vie de couple qu'elles subissent le plus de violences physiques, psychologiques et sexuelles. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'y a pas un profil de femme victime et nulle n'est à l'abri. La violence conjugale touche une femme sur dix, toutes les classes d'âge (les 20-24 ans deux fois plus que les autres) et tous les milieux socio-économiques. La plupart des victimes exercent une profession et ont des revenus personnels, mais le chômage est souvent une circonstance aggravante.

**UN PROCESSUS INFERNAL ET DÉPERSONNALISANT**

« La violence est un processus qui s'installe lentement et met du temps avant d'être perceptible dans la sphère publique, souligne d'emblée Germaine Watine, vice-présidente de Solidarité femmes. Ça commence souvent par un contrôle un peu étroit exercé par l'homme : il surveille le look de sa compagne, lui interdit certaines tenues, certaines attitudes, et peu à peu certaines fréquentations. Il est méfiant, soupçonneux... La femme a tendance à prendre ces exigences pour les marques d'une jalousie qui serait un gage d'amour à ses yeux. Elle finit par céder, mettant toute son énergie à éviter les crises. Mais les tensions vont croissant et l'homme

Humiliées, insultées, frappées... En France, deux millions de femmes sont victimes de violences conjugales. Tous les cinq jours, l'une d'elles meurt des suites de ces agressions, soit six femmes par mois. A côté d'elles, les enfants, toujours témoins, parfois victimes, subissent de plein fouet les effets déléteurs de ce fléau.

# VIOLENCES CONJUGALES

## LES ENFANTS TRINQUENT AUSSI



Après des années de silence, elles commencent à oser parler de leur souffrance de femmes battues.

dénigre peu à peu tout ce qu'elle dit et fait, tout ce qu'elle est. Les humiliations, les insultes, précèdent souvent les violences physiques, qui sont comme des explosions durant lesquelles l'homme perd tout contrôle de lui-même. La moindre contrariété suffit alors à mettre le feu aux poudres. S'ensuit généralement un état de terreur et de sidération : la femme est sous le choc, parfois obligée de consulter un médecin ou d'aller dans un service d'urgence selon la gravité des coups qui lui ont été

portés. C'est souvent durant cette période qu'elle est le plus à même de parler de ce qui vient de lui arriver.

Mais survient ensuite une phase dite « de lune de miel ». L'homme s'excuse, promet qu'il ne recommencera plus, offre à sa femme tous les gages d'amour possibles. Elle pardonne, espérant que les choses vont changer et, pendant un temps, elle semble avoir toutes les raisons de le croire, puisqu'il est charmant. Comme dans ce que l'on appelle le syndrome de Stockholm, la femme

### Ce que dit la loi

> Depuis 1994, le nouveau code pénal reconnaît la particulière gravité des violences au sein du couple et a créé un délit spécifique de violence quand il est commis par un conjoint ou un concubin.  
> L'auteur de ces violences est passible de trois à cinq ans d'emprisonnement et de 4 000 € à 7 000 € d'amende, selon que

la violence a entraîné ou non, pour sa compagne, une incapacité totale de travail (ITT) de plus de huit jours.  
> Le viol et les agressions sexuelles au sein du couple sont passibles de quinze ans d'emprisonnement. Ces mesures ne s'appliquent pas à l'ex-conjoint ou l'ex-concubin, qui n'est alors passible que d'une contravention.

En novembre dernier, Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, présentait un « plan global de lutte contre les violences », qui prévoit notamment une mesure d'éviction du conjoint violent garantissant à la victime le maintien au domicile conjugal. Cela concerne pour l'instant les couples mariés, mais

pas les concubins. Le plan prévoit également la création de 1 800 places supplémentaires dans les centres d'hébergement d'ici à 2007 et la reconnaissance de la démission professionnelle des femmes, suite à un changement de domicile, soit « légitimée », ce qui donnerait droit à une indemnisation par les Assédic.

éprouve de la compassion pour son bourreau et finit par penser qu'elle est en partie responsable de sa conduite. D'autant plus que, même s'il prétend regretter, l'homme tend toujours à minimiser les faits et à en reporter la responsabilité sur elle. Il faut que les femmes comprennent que le pardon est noble dans l'unique cas où le fautif reconnaît sa responsabilité. Pour l'homme violent, le pardon est une autorisation à recommencer. »

### POUR EN FINIR AVEC LA LOI DU SILENCE

Plus les cycles se répètent, plus la femme se sent dévalorisée, ébranlée, perdue. Elle renonce peu à peu à ce qu'elle est pour se modeler à ce que son conjoint voudrait qu'elle soit. Elle se dépersonnalise, devient un objet sur lequel ce dernier exerce son emprise et sa domination. Ayant perdu toute confiance en elle, elle est en pleine confusion et incapable de réagir.

Longtemps, les femmes victimes de violence se sont tues. Dix ou quinze années passaient avant qu'elles n'osent parler de ce qu'elles subissaient. Aujourd'hui, il leur faut encore entre cinq et dix ans. Les raisons de ce long silence sont multiples : elles espèrent que leur partenaire changera, veulent s'en sortir seules et tenter de préserver l'unité familiale, ne pas priver les enfants de leur père. Certaines ont peur qu'on leur en retire la garde, craignent que leur conjoint ne mette à exécution ses menaces d'enlèvement ou son chantage au suicide. Beaucoup aussi méconnaissent leurs droits et hésitent à affronter l'institution policière et judiciaire. « Longtemps, a persisté en France une espèce de tolérance à l'égard des violences conjugales, constate Nathalie Marin-gné, du Planning familial. Parce qu'elles touchent la sphère du privé, on hésitait à intervenir, d'autant plus qu'elles étaient mises sur le compte de la passion, qui pouvait tout excuser ou presque. »

### AGRESSEURS : PAS DE PORTRAIT-ROBOT

Inutile de le nier, la femme qui porte plainte est vite étiquetée hystérique par les policiers et les juges (souvent des hommes), qui confondent dispute et violence, comme le souligne Germaine Watine : « Dans une dispute, même si on crie et qu'on a du mal à s'entendre, on recherche un consensus. Dans la violence conjugale, il n'y a plus aucune altérité, mais domination et emprise de l'un sur l'autre. En France, on fait une analyse simpliste de la situation, et on encourage les victimes au dialogue, comme si cela pouvait éviter les conflits. Mais la violence ne se discute pas et rien ne peut la justifier, elle doit être interdite et punie par la loi. » Seulement 10 % des plaintes aboutissent ; les autres sont classées sans suite ou retirées par les femmes elles-mêmes.

Pas plus qu'il n'existe un profil de femme battue, il n'y a de portrait-robot de l'homme violent. Difficile de le repérer car, à l'extérieur, il donne une image de lui-



### J'AVAIS 35 ANS QUAND J'AI RENCONTRÉ Z...

A cette époque, j'étais seule et je venais de me faire jeter par ma maison de disques ; il a immédiatement senti ma fragilité. Très vite, il m'a parlé de sa vie malheureuse, touchant en moi la fibre maternelle et l'infirmière qui sommeille en toute femme. Au départ, sa violence se retournait contre les objets : il renversait les tables, cassait la vaisselle, brisait des vitres... et s'excusait le lendemain avec un bouquet de fleurs et des déclarations irrésistibles. Mais il multipliait les insinuations sexuelles, me soupçonnait de le tromper, me prêtait des rapports incestueux avec ma propre sœur. Un jour où je n'ai pas supporté ce délire, la première baffe est tombée. Aussitôt après, il s'est jeté à mes pieds pour se faire pardonner... Et là, sidérée, j'ai pris la mauvaise décision : au lieu de le mettre dehors, je me suis dit qu'il avait besoin de moi, que j'allais l'aider. Mais le cauchemar était en route. Sa violence s'est déchainée lorsque je suis tombée enceinte, sans doute déçuplée par le fait qu'il mélangeait la cocaïne et l'alcool. Durant ma grossesse, il m'a cognée plusieurs fois, est même allé jusqu'à me violer sous les yeux de l'un de mes enfants... Je l'ai quitté à plusieurs reprises, mais, à chaque fois, il réussissait à me retrouver et recommençait à frapper. Une fois, il m'a roué de coups alors que j'étais en train d'allaiter nos jumelles qui venaient de naître. Il aurait pu leur fracasser le crâne. Je m'en veux, au-delà de ce qui est exprimable, d'avoir entraîné mes enfants dans tout ça, et trois d'entre eux souffrent encore aujourd'hui des séquelles de ces deux ans d'enfer. Il m'a humiliée, tapée devant eux, les a insultés, molestés. Et moi, bafouée, méprisée, dégoûtée de moi-même, je continuais à vouloir le sauver, lui, sans plus penser à sauver notre peau à nous. Il faut que les femmes comprennent qu'il n'est pas question d'amour dans ces histoires, qu'elles sont en danger, et leurs enfants aussi. Et s'il leur arrive quelque chose à eux, elles peuvent être tenues pour coresponsables. » LIO

même tout à fait ordinaire, voire respectable. « Chaque cas est singulier, mais on peut dire qu'environ 20 % des hommes violents sont ce que l'on appelle des pervers narcissiques\*. Pour le reste, ce sont des êtres qui ont une faible estime d'eux-mêmes, souligne Alain Legrand, psychanalyste, fondateur de l'Association de lutte contre les violences. Leur agressivité est comme une réponse à leur souffrance narcissique. Certains sont dans la revendication de grandeur et de toute-puissance, volontiers manipulateurs, d'autres au contraire sont plutôt dépressifs et "pètent les plombs". »

Pour eux, la violence est le seul mode d'expression de leurs émotions. Et ils sont d'autant plus violents qu'ils ont besoin de leur femme, mais nient ce besoin, sans doute à leurs yeux preuve de faiblesse, contraire à leur conception caricaturale de la virilité. Chez 85 % à 95 % d'hommes violents, on trouve cependant un point commun : l'alcool, dont l'effet désinhibiteur favorise l'exagération du sentiment de pouvoir et le passage à l'acte.

Certains jugements sont assortis d'une injonction de soins pour l'agresseur. Dans l'un de ses ouvrages, Marie-France Hirigoyen, psychiatre et psychanalyste, explique : « D'autres viennent consulter d'eux-mêmes, le plus souvent lorsque la femme les quitte ou menace de les quitter avec assez de fermeté pour qu'ils la croient. Mais aucun n'a de regrets : les pervers narcissiques, notamment, viennent plutôt à des fins utilitaires, pour mieux récupérer leur femme et la remettre sous leur emprise. Les autres expriment leur honte et leur culpabilité, mais c'est loin d'être suffisant. Et si rien n'est entrepris avec eux, s'ils ne rencontrent aucun interdit, ils risquent fort de recommencer. » Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un homme soit violent avec ses compagnes successives.

Les structures prenant en charge des auteurs de violence conjugale sont peu nombreuses et survivent avec difficulté, faute de subventions. « Dans ce domaine, on raisonne à court terme, déplore Alain Legrand. On s'occupe des victimes, mais pas des agresseurs, qu'il faudrait suivre à long et moyen terme. Il faut compter environ un an et demi d'entretiens individuels pour que le comportement violent change. Certains peuvent alors reprendre une vie de famille sur d'autres bases. » Le rôle de ces associations est pourtant essentiel, car elles sont les meilleurs garde-fous pour prévenir les récidives.

## L'ENTOURAGE : UN DEVOIR D'INGÉRENCE ?

« Nous recevons de nombreux appels de membres de la famille de la victime ou même d'employeurs, raconte Catherine Valadaud, de l'association Halte-Aide aux femmes battues. L'entourage veut aider, mais se sent souvent impuissant. » Parce qu'on hésite à s'immiscer et qu'on ne sait plus qui croire : l'homme peut paraître charmant et on doute de ce que raconte la femme, décrite comme fatiguée ou dépressive ; ou au contraire, celle-ci a tendance à nier, à minimiser. D'autre part, si elle n'est pas prête à partir, elle pourrait vous en vouloir de vous mêler de ce qui ne vous regarde pas et ne plus vous voir.



### POUR LES ENFANTS QUI PLEURENT,

qui souffrent ou qui se bouchent les oreilles et ferment les yeux pour ne rien voir et ne rien entendre, il faut porter plainte et partir. » JEANNE

### MON MARI ME TAPAIT devant notre petite fille.

Elle a mis longtemps à parler et aujourd'hui, à 5 ans, elle bégaie. Je me sens responsable. Je n'aurais jamais dû accepter de me faire traiter comme ça devant elle. » CAROLE

### JE CROYAIS QUE J'ALLAIS ÊTRE LA PLUS FORTE

et réussir à le changer. J'aurais mieux fait de penser à mes enfants d'abord, de ne pas leur imposer une violence pareille. A 8 ans, ma fille fait encore pipi au lit et mon fils de 10 ans fait des cauchemars. Il va nous falloir du temps pour retrouver une vraie tranquillité. » CORINNE

## @Forum

Ce sujet vous interpelle, vous avez envie de faire partager vos sentiments, venez en parler sur notre forum [www.topfamille.fr](http://www.topfamille.fr).

> Si vous avez des inquiétudes au sujet d'une parente, d'une amie ou même d'une voisine, téléphonez à une association qui vous donnera des conseils précieux.

> Sachez que c'est durant l'état de choc que la victime est le plus susceptible de parler. Écoutez-la, encouragez-la à vous raconter ce qui se passe, et à prendre contact avec une association. Laissez-lui des coordonnées.

> Assurez-la de votre soutien et convenez avec elle d'un code : en cas d'urgence, elle pourra vous appeler et vous faire comprendre la situation en quelques mots.

> Proposez-lui de l'abriter avec ses enfants en cas de besoin.

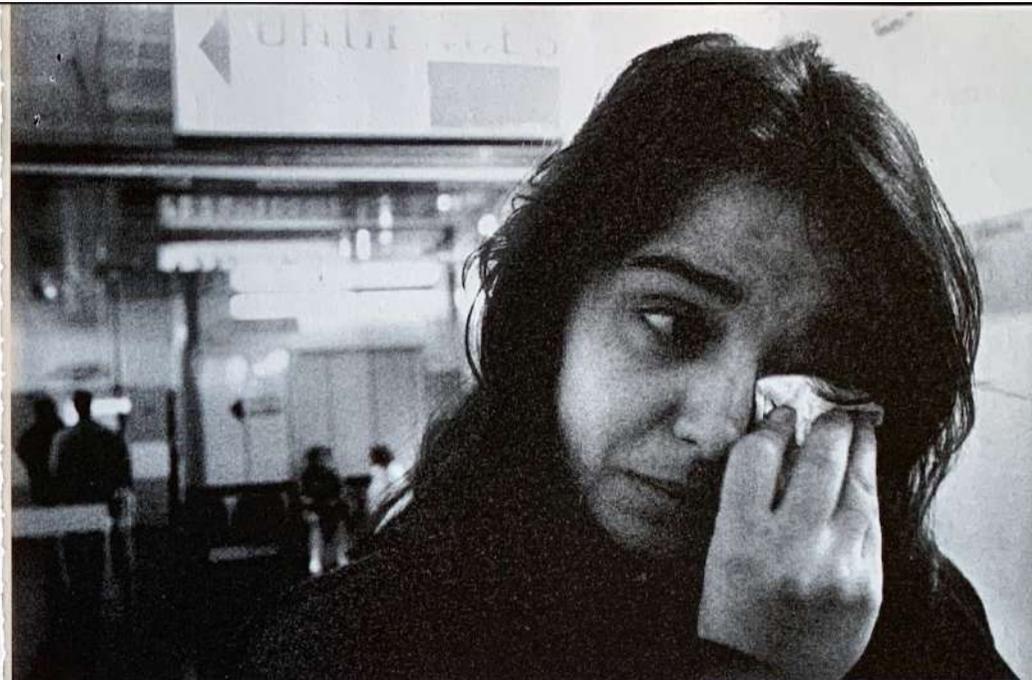
> Si vous êtes témoin d'une scène de violence conjugale, vous devez intervenir et appeler la police. Mais vous ne pouvez porter plainte à la place de la victime.

## LES ENFANTS, TÉMOINS ET VICTIMES

La grossesse constitue souvent un facteur déclenchant ou aggravant la violence. Comme si l'homme redoutait que sa femme, occupée par le bébé, échappe un peu à son emprise. Dans tous les cas, la violence conjugale est aussi une violence familiale qui a des répercussions sur les enfants. 68 % d'entre eux sont témoins de cette violence, 10 % en sont directement victimes, soit en prenant un coup s'ils tentent de s'interposer pour protéger leur mère, soit en voyant la violence se retourner contre eux. C'est justement lorsqu'elles prennent conscience du danger que leurs enfants courent, eux aussi, que les femmes trouvent la force de mettre fin à cette situation.

« Au cours des entretiens que nous avons avec elles, nous insistons beaucoup sur ce point : malgré tout ce qu'elles subissent, elles restent sujets de droit et le fait de partir avec leurs enfants relève de leur devoir de surveillance, d'éducation et même de protection », dit Germaine Watine. Si la violence de leur mari se retourne contre les enfants, elles doivent faire un signalement à la brigade des mineurs ou auprès du juge. Dans le cas où l'un des enfants serait blessé, elles pourraient être tenues pour coresponsables.

Cependant même si les enfants ne sont ni insultés ni frappés, la violence conjugale provoque des troubles de tous ordres et peut laisser des séquelles durables : troubles du sommeil et de l'alimentation, anxiété, état dépressif, énorésie, troubles du langage et de l'audition, surinvestissement ou désinvestissement scolaire, difficultés de concentration, agressivité et violence, délinquance, toxicomanie, idées suicidaires et passage à l'acte... Comme leur maman, les enfants ont du mal à parler de ce qui se passe à la maison. Parce qu'elle a,



LUZIE SALON / EDITING

Par crainte des représailles de leur conjoint, nombreuses sont les femmes qui hésitent à porter plainte.

devant eux plus encore que devant n'importe qui, tendance à minimiser ce qui arrive et à excuser leur papa. Parce qu'ils ont toutes les peines du monde à imaginer que ce père est mauvais. Parce qu'ils n'osent pas, de peur de salir l'image de leurs parents. Parce qu'ils ont honte.

« Les enfants qui arrivent avec leur mère peuvent être classés en deux catégories, dit Catherine Valadaud. Les uns sont agités, nerveux, ont un rapport difficile à l'autorité, comme si, pour eux, la violence était déjà le seul mode d'expression et de résolution des conflits. Les autres sont au contraire plutôt repliés sur eux-mêmes et sur leur sentiment de désespoir et d'impuissance. » Chez la plupart, on observe :

> Un fort sentiment de culpabilité : l'enfant peut être le prétexte au déferlement de violence. Il a eu une mauvaise note ? C'est évidemment de la faute de sa mère, incapable de veiller à ses devoirs. Il a des poux ? Normal, elle ne sait pas s'occuper d'eux correctement ; de toute façon, elle ne sait rien faire... Mais quand on entend des choses pareilles, comment ne pas se sentir coupable ni se croire en partie responsable de la violence, des insultes et des coups qui pleuvent ? « Si j'avais été sage, si j'avais bien travaillé, rien ne serait arrivé », pense alors l'enfant. La culpabilité est d'autant plus forte que le père l'utilise comme moyen de pression et de chantage sur sa femme.

> Un désir de protection et une parentalisation : l'enfant prend toujours parti pour celui des deux parents qu'il perçoit comme étant le plus faible. Il veut l'aider, le protéger. « Même s'il reste relativement épargné et n'assiste pas directement aux scènes, il perçoit l'angoisse de sa mère, dit Germaine Watine. Souvent, c'est lui qui lui

demande de se sauver, car il éprouve un fort sentiment d'insécurité, pour elle autant que pour lui. Lorsque nous recevons les femmes avec leurs enfants, nombre de ces derniers ne veulent pas rester dans la salle de jeux qui leur est destinée. Durant l'entretien, ils prennent la parole, posent les questions, lisent les papiers... Il y a comme une inversion des rôles, ils deviennent un peu les parents de leur mère, ce qui est pour eux une trop lourde responsabilité et cela peut générer une autre culpabilité, celle de n'avoir pas réussi à empêcher le père d'insulter ou de frapper. »

> Un conflit de loyauté : comment vivre pareille situation quand on aime ses deux parents, comme c'est souvent le cas ? Dès lors qu'ils ont quitté le foyer familial

## ADRESSES UTILES

> Fédération nationale Solidarité Femmes : 01 40 33 80 90, ou [www.sosfemmes.com](http://www.sosfemmes.com). Cette association regroupe environ quatre-vingts associations départementales d'aide aux victimes de violence conjugale. Écoute téléphonique, entretiens et conseils juridiques, centres d'hébergement.  
> Inavem : Aide aux victimes : 0 810 09 86 09. > Planning familial : [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org). > SOS Enfance maltraitée : 119. > SOS Viols : 0 800 05 95 95. > Stop à la violence intrafamiliale : [www.saviv.com](http://www.saviv.com) ou tél. 05 61 25 16 17.

### POUR LES HOMMES VIOLENTS

> SOS Violences familiales (Association de lutte contre les violences) : 01 44 73 01 27. > Ligue française de santé mentale : 01 42 66 20 70. > Mots pour maux : 05 55 79 01 02.

avec leur mère, les enfants peuvent être pris dans un conflit de loyauté. C'est désormais leur père qui se retrouve seul et qui risque peut-être d'aller en prison. Pour peu qu'ils aient encouragé leur mère à partir, ils se sentent désormais coupables vis-à-vis de lui. Surtout que si celui-ci continue de les voir, il peut chercher à les instrumentaliser : il les convainc qu'il ne recommencera plus, qu'il veut revivre comme avant, tous ensemble. Comment ne pas avoir envie de le croire ? Et pourquoi ne pas tenter de suggérer à maman d'essayer ? L'enfant est pris dans une situation inextricable et dans des sentiments contradictoires : haine du père, ou au contraire, idéalisation, désir de protéger la mère, ressentiment envers elle qui n'est pas partie plus tôt, ou est déjà partie et revenue plusieurs fois...

> **Une confusion des repères :** l'enfant imagine toujours que ses parents s'aiment. Il a besoin de le croire. Même si la violence l'emporte, il peut la prendre pour une marque d'amour, au point de penser que l'une et l'autre sont indissociables et les confondre. C'est aussi ce que l'on observe avec les enfants battus, persuadés que les coups sont une preuve de l'intérêt et de l'attention qu'on leur porte. « Tous les repères sont faussés, insiste Germaine Watine. Confusion des sentiments, confusion des rôles masculin et féminin et aussi confusion sur ce qui est permis ou non. Aujourd'hui, la plupart des plaintes n'aboutissent pas, la victime se voit obligée de quitter le domicile conjugal quand l'agresseur a le droit d'y rester et, sous prétexte de désengorger les tribunaux, le juge propose une médiation familiale... Tout porte à croire que c'est bien la loi du plus fort qui prime et que l'agresseur est au-dessus des lois. Pour l'enfant, c'est un apprentissage de la violence et de la délinquance. »

## LA PRISE EN CHARGE DES MAMANS ET DES ENFANTS

Du côté des associations et des centres d'hébergement chargés d'accueillir des femmes victimes de violences en compagnie de leurs enfants, le principal souci des intervenants consiste à ne pas enfermer ces derniers dans un statut de victime, car ils risqueraient de se structurer sur cette identité sans réussir à trouver d'autres façons d'être.

S'ils semblent en grande difficulté, on les oriente vers des centres médico-psychopédagogiques (CMPP).

### POUR EN SAVOIR PLUS

> Consulter le rapport du Pr Roger Henrion, remis au ministre de la Santé en février 2001 : *Les Femmes victimes de violence conjugale, le rôle des professionnels de santé*, sur [www.sante.gouv.fr/htm/actu/violence](http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/violence) ou à commander à la Documentation française ([www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)). Une mine d'informations qui a beaucoup contribué à une réelle prise de conscience de la gravité du problème.

> **Etre à leur écoute.** Dans les associations et les foyers d'hébergement, les enfants savent qu'ils peuvent parler et être entendus. Certains mettent en place des structures particulières, comme à l'association Halte-Aide aux femmes battues, où, dans un grand appartement séparé, on propose deux types d'accompagnement : un goûter une fois par semaine pour les plus jeunes, et le mercredi toute la journée pour les plus de 6 ans.

« C'est un lieu défouloir privilégié, un endroit calme et serein, différent de l'école, de la maison et même du centre de loisirs, explique M. Plessis, éducateur. Les enfants sont libres de parler, mais ce n'est jamais une obligation. Certains s'expriment très facilement, avec une sorte de détachement qui est un système de défense, d'autres refusent de le faire en public. En règle générale, ce sont des enfants très adaptables, parce qu'ils ont déjà été ballottés chez des voisins, dans leur famille ou dans différents centres d'hébergement d'urgence. On leur explique pourquoi ils sont là et pourquoi, le cas échéant, ils ne voient plus leur papa pendant quelques mois. On insiste sur le fait qu'ils sont ici pour se reposer. Certains ont des rapports difficiles à l'autorité, mais quand on leur explique pourquoi on pose telle règle ou telle limite, et pourquoi il faut la suivre, les choses s'arrangent. »

> **Aider la relation mère-enfant.** « Une femme qui a été dévalorisée et frappée devant son enfant ne se sent plus capable d'être une bonne mère. Elle a d'autant plus de mal à exercer son autorité que l'enfant ne la reconnaît plus, dit Germaine Watine. Entre eux, la relation est souvent fusionnelle et notre rôle est de casser cette fusion en redonnant à chacun la place qui est la sienne. Lorsque la mère décide de partir, elle redevient sujet et prend sa vie en main. Cela l'aide à reprendre peu à peu confiance en elle et en ses capacités, elle n'a plus besoin d'être prise en charge par son enfant, qui peut retrouver sa position d'enfant. »

> **La transmission n'est pas inéluctable.** « Il n'y a pas de fatalité, insiste Germaine Watine : ce n'est pas parce qu'il a été témoin de la violence que l'enfant la reproduira. Nous lui expliquons qu'il a le droit d'aimer son père, et de continuer à le voir, mais que celui-ci a commis des choses graves et interdites par la loi. Encore faut-il que les policiers et les juges soutiennent cette position et fassent leur boulot. Les hommes violents bénéficient encore d'une trop grande impunité. Ils doivent être jugés et obligés de se soigner. C'est essentiel pour les enfants. »

PASCALE LEROY ■

\* « Psychotique sans symptômes, le pervers narcissique ne peut vivre que dans la manipulation et la vampirisation de ses victimes. Totalement dépourvu d'empathie, il considère les autres comme des objets utiles à ses besoins de pouvoir et d'autorité. Pour se sentir exister, il a besoin d'écraser. Souvent blessé dans l'enfance, il décharge sur l'autre la douleur qu'il ne ressent pas et les contradictions internes qu'il refuse de percevoir. Il ignore toute culpabilité et imagine être la loi. » D'après Marie-France Hirigoyen : *Le Harcèlement moral* (éd. Pocket poche). A lire également : *Petit Traité des perversions morales*, d'Alberto Elguer (éd. Bayard).